

*Le Ministre de Suisse à Florence, G. B. Pioda,
au Consul général de Suisse à Rome, L. Schlatter*

L

Florence, 7 octobre 1870

J'ai reçu le 3 courant une dépêche du 29 Septembre¹, par laquelle le Conseil Fédéral m'annonce qu'il a, ensuite de la cessation du Gouvernement Papal, l'intention de vous accréditer auprès du Gouvernement Italien dans la forme usitée et en la même qualité que vous l'avez été auprès du St-Siège, dès que, par un décret du Parlement, les Etats Pontificaux auront été incorporés au Royaume d'Italie et que les Autorités royales y auront été installées.

Le Conseil Fédéral me chargeait en outre de faire les démarches nécessaires pour que l'Administration provisoire des Provinces Romaines vous reconnût provisoirement comme Consul Général de la Confédération.

J'envoyai le 3 courant même une Note² dans ce sens au Ministère des Affaires Etrangères, à laquelle je n'ai pas encore de réponse écrite. Cependant, je puis vous communiquer que le Directeur Général audit Ministère, Chef des Consuls, m'a affirmé que ma demande ne souffrait aucune difficulté ni auprès du Gouvernement de S. M. ni auprès de la Junte provisoire de Rome.

Je suppose que cette affirmation aura été confirmée par les faits.

J'ai reçu le 20 Septembre, le soir, le télégramme³ que vous avez bien voulu m'envoyer et je vous en remercie, car j'ai pu en déduire que les inconvénients d'une ville prise par la force seraient réduits à une proportion minime.

J'ai aussi conféré avec le Ministre des Affaires Etrangères et de la Guerre sur le transport des prisonniers appartenant à notre nation, et sur leurs droits éventuels à une pension. J'ai trouvé d'assez bonnes dispositions; maintenant je désirerais savoir en gros s'il y a des militaires Suisses, jadis au service Papal, qui pourraient prétendre à une pension ou à d'autres droits.

Les journaux ont parlé d'une violence exercée sur les armoiries pontificales exposées à côté des armoiries nationales, à la Légation du Portugal et au Consulat Général Suisse.

Voudriez-vous être assez bon pour me renseigner sur la réalité des faits dont il s'agit?

Ici tout s'apprête à recevoir dignement les Délégués Romains, porteurs du Plébiscite.

La ville de Florence et la Toscane se conduisent réellement d'une manière généreuse vis-à-vis d'un acte si peu favorable à leurs intérêts particuliers.

1. *Non reproduite* Cf. E 1001 (E) q 1/88.

2. *Non reproduite*. Cf. E 2200 Florence 1/4.

3. *Non reproduit*. Cf. E 2200 Florence 1/7.